

Projet de loi

- 1° portant sur l'organisation et le fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis Heck et**
2° modifiant la dénomination du lycée

Avis complémentaire du Conseil d'État

(10 juillet 2018)

Par dépêche du 20 juin 2018, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État trois amendements au projet de loi sous rubrique, élaborés par la Commission de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse.

Ces amendements, précédés de remarques préliminaires, étaient accompagnés d'un commentaire pour chacun des amendements ainsi que d'un texte coordonné du projet de loi sous avis reprenant les amendements parlementaires, en caractères gras et soulignés, et les propositions de texte du Conseil d'État que la Commission a faites siennes, en caractères soulignés.

Examen des amendements

Le Conseil d'État prend note qu'il a été très largement suivi dans ses observations par les auteurs des amendements. Au vu des modifications opérées, le Conseil d'État est en mesure de lever l'opposition formelle émise dans son avis du 12 juin 2018. Pour le surplus, il n'a pas d'autre observation à formuler.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 10 juillet 2018.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes